

**Arrêté modificatif pour la désignation des membres du jury du  
concours pour la construction d'un centre aquatique intercommunal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2162-22 et R.2162-24,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 13 avril 2022 portant sur le lancement de la procédure pour la construction d'un centre aquatique intercommunal,

Vu l'arrêté n°11-2023 en date du 25 janvier 2023, portant désignation des membres du jury du concours pour la construction d'un centre aquatique intercommunal,

Considérant qu'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un centre aquatique intercommunal a été lancé le 14 décembre 2022,

Considérant qu'un jury doit intervenir à différents stades de cette procédure,

Considérant que M. Théo CURIN s'est désisté pour participer au jury en tant que personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, et qu'il convient de le remplacer,

**ARRETE**

**Article 1 : Objet**

Monsieur Patrick GENRE, Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et Président du jury de concours, désigne les membres du jury suivant pour la construction d'un centre aquatique intercommunal :

**Personnalités qualifiées (x5) :**

- M. Fabien MICHEL, architecte / programmiste, Espelia, ou son représentant disposant de qualifications équivalentes,
- Mme Laurence GOURIO, architecte associée, IXO Architecture, ou son représentant disposant de qualifications équivalentes,
- M. Olivier DAVID, architecte associé, CRR Architecture, ou son représentant disposant de qualifications équivalentes,
- M. Lionel ROBBE, ingénieur, Directeur PLANAIR France, ou son représentant disposant de qualifications équivalentes,
- M. Julien BOUCARD, Ingénieur, Freelance Etudes, ou son représentant disposant de qualifications équivalentes.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (x3) :

- **M. Didier CHAUVIN**, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'Urbanisme et des Marchés Publics,
- **M. Philippe BESSON**, conseiller communautaire et 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire de la Ville de Pontarlier en charge du Sport et de la Vie Associative,
- **M. Francis LUYCE**, ancien champion de natation et président de la fédération française de natation de 1993 à 2017.

**Article 2 : Mise en œuvre**

La présente désignation prendra effet à compter de sa publication et ce, pour toute la durée de la procédure de concours pour la construction d'un centre aquatique intercommunal.

L'arrêté n°11-2023 en date du 25 janvier 2023, portant désignation des membres du jury du concours pour la construction d'un centre aquatique intercommunal, est abrogé.

**Article 3 : Exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pontarlier et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux intéressés ;
- Affiché ;
- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis au contrôle de légalité.

Fait à Pontarlier le 24 février 2023



Le Président

Patrick GÈNRE

- 1 ex. Arrêté du Président
- 1 ex. Monsieur le Président
- 1 ex. Monsieur le DGS
- 1 ex. Madame Verbist, DGA
- 1 ex. Monsieur Siramy, DIFE
- 1 ex. DAJCP
- 1 ex. publication

**Acte classé****2023-25**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> <b>Classé</b> <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-02-24T15-27-39.00 ( MI243406915 )

Identifiant unique de l'acte : 025-242500338-20230224-2023-25-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté modificatif pour la désignation des membres  
du jury du concours pour la construction d'un centre  
aquatique intercommunal

Date de décision : 24/02/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.7. Actes spéciaux et diversIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : 20230224 - arrêté N.25.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 24/02/23 à 15:27

Par GENRE Patrick

Transmis

Date 24/02/23 à 15:27

Par GENRE Patrick

Accusé de réception

Date 24/02/23 à 15:32

Classé

Date 24/02/23 à 15:33

Par GENRE Patrick